

communiqué de presse

Paris, le 11 janvier 2024

Egalité professionnelle Femmes-Hommes : signature d'un nouvel accord chez Malakoff Humanis

Un nouvel accord égalité professionnelle Femmes-Hommes vient d'être conclu chez Malakoff Humanis. Signé entre la Direction et 5 Organisations Syndicales Représentatives - CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et UNSA – cet accord triennal prévoit une enveloppe spécifique « équité » de 500 000 € par an, soit 1,5 millions d'euros sur trois ans. D'autres mesures concernant la parentalité ou la prise en compte de l'endométriose viennent souligner la politique volontariste et ambitieuse menée par le Groupe depuis plusieurs années en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

L'endométriose et la prévention des violences familiales et conjugales : deux nouveaux points inscrits à l'accord

Les femmes souffrant d'endométriose pourront bénéficier d'une majoration de 5 jours de télétravail occasionnel, portant le plafond à 20 jours. De plus, pour celles qui ne télétravaillent pas, 5 jours d'absence autorisée et rémunérée par an seront accordés.

L'accord prévoit également le renfort des mesures d'accompagnement des collègues victimes de violences familiales et conjugales, avec une autorisation d'absence rémunérée jusqu'à 3 jours pour procéder aux démarches nécessaires et la possibilité de changer de coordonnées professionnelles.

Un renfort des mesures en faveur de la parentalité et du développement professionnel

Le congé paternité sera majoré de cinq jours calendaires, portant ainsi à 30 jours le congé paternité standard (37 pour les grossesses multiples), avec maintien de la rémunération. Par ailleurs, les collègues en congé parental bénéficieront du maintien du régime complémentaire frais de santé et des garanties liées aux risques décès, double effet décès, rente de conjoint, rente d'éducation, garantie obsèques dans les mêmes conditions que les collègues en activité.

Enfin, en termes de **développement de carrière et de promotion professionnelle**, l'accord prévoit une démarche de mentorat pour les collègues identifiées avec un potentiel évolutif. L'accord formalise également la proposition de formations certifiantes et diplômantes permettant de favoriser l'accès des salariées à des postes de responsabilité ou d'encadrement.

Contacts presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

PRIMATICE Conseil

Hugues Schmitt : +33 6 71 99 74 58

huguesschmitt@primatice.com

Victoria Rey : + 33 6 26 94 54 79

victoriarey@primatice.com

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec 8,2 Mds€ de fonds propres, 414 000 entreprises clientes en Assurance et en Epargne et plus de 9 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient près de 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 39,7 Mds€ d'allocations à 6,2 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de près de 600 000 entreprises et 7,2 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale : en 2022, le Groupe a consacré 219 M€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis